

## PRET de MATERIEL

Le club de Plongée de .....

OU

Le club de Nage avec Palmes de .....

### emprunte au CODEP37 le matériel suivant :

valise TIV

Oxygénothérapie (**20€ par sortie**, participation aux frais de maintenance)

défibrillateur (**10€ par sortie**, participation aux frais de maintenance )

secourisme : mannequin Ambu adulte + masques faciaux ..... + les jambes

mannequin Ambu little Junior + masques faciaux .....

mannequin baby + masques faciaux .....

défibrillateur de formation (rouge)

tronc little Anne + masque facial .....

du ..... au .....

Rendu le .....

Le club s'engage à restituer le matériel en bon état et à respecter les dates déclarées ci-dessus .

Tout prêt de matériel n'excède pas deux mois ( 2 mois ) .

**Le CoDep37 (son représentant)**

**Le club emprunteur  
( son représentant )**